

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal à Laverlochère, le 6 juillet 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent : Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout :

9.1 Collecte des encombrants
11.2 Rencontre sur l'eau potable, secteur Angliers
13.0 Ajournement de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-07-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et 15 juin 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} et du 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-07-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} et du 15 juin mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes verbales

Aucune question du public

5.- Revenus

REVENUS JUIN 2020

Droit carrière et sablière	2 895.60 \$
Publicité	10.00 \$
Loyer MRCT	6 566.25 \$
Mutation	726.78 \$
Balayage de rues MTQ	1 641.47 \$
Pièce égout N.G. Roy	97.62 \$
Taxes à rec	2 887.36 \$
Foncières	94 586.97 \$
Aqueduc	13 413.24 \$
Égout	6 406.65 \$
Traitement des eaux	8 175.02 \$
Mat. Résiduelle	17 094.05 \$
Photocopies	7.00 \$
Intérêts	180.04 \$
Permis	350.00 \$
Location équipement	5.00 \$
Arrondissement	0.02 \$
Location d'équipement	20.00 \$
Boite à malle	50.00 \$
Frais d'administration	14.64 \$
Total:	<u>155 127.71 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-07-116

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de juin 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 122 148.01\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 15 038.54\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 juin 2020, totalisant des dépenses de 137 186.55\$, plus une somme de 35 681.08\$ consignée au rapport des salaires nets du 23 juin 2020, le tout totalisant 172 867.63\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Demande de reprise de travaux paysager à la suite de l'installation de l'émissaire au matricule 1953 17 9108

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires situés au matricule 1953 17 9108 de modifier la pente de son terrain à la suite de l'installation de l'émissaire sur la rue Labelle;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été acceptés par les propriétaires l'an passé;

CONSIDÉRANT que nous ne pouvons pas prévoir ce qui se trouve sous le terrain, ce qui amène des risques de dépenses non prévus;

CONSIDÉRANT que le gazon n'a pas repoussé correctement;

20-07-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'ensemencer de nouveau le terrain à l'aide de gazon et de modifier légèrement la pente du terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2.- Demande pour régulariser une portion de route de 10.5m sur le matricule 2357 47 2010 qui est utilisé par la municipalité

CONSIDÉRANT qu'une portion du tracé actuel du chemin au Lac Robinson traverse sur 10.5m le terrain ayant le matricule 2357 47 2010;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas de droit de passage actuellement;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du terrain demandent une régularisation de la situation;

20-07-118

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de tenter d'acquérir cette portion de terrain pour un montant de 1000\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Municipalité amie des aînées, participation à une demande collective avec la MRC de Témiscamingue

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC de Témiscamingue en collaboration avec huit municipalités, en février 2018, au projet collectif de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité dans notre municipalité et notre MRC et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique des aînés pour notre municipalité ainsi qu'un plan d'action donc de se joindre au projet collectif;

CONSIDÉRANT qu'une demande collective permet de mettre en commun des ressources humaines, matérielles, financières et informatives;

CONSIDÉRANT qu'une politique des aînés va guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d'interventions qui interpellent les aînés;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC afin d'ajouter la municipalité de Laverlochère-Angliers au projet collectif en décembre 2019;

CONSIDÉRANT la réponse reçue du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) en mai 2020 à l'effet qu'il est possible de joindre une municipalité en cours de route au projet collectif de la démarche MADA;

20-07-119

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le conseil municipal confirme au MSSS que la municipalité de Laverlochère-Angliers s'engage à participer au projet collectif de la démarche Municipalité amie des aînés;

D'AUTORISER Mme Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue à assurer le suivi de la demande et à signer tout document nécessaire entourant ce dossier;

QUE le conseil municipal désigne Line Bélanger, à titre de personne responsable des questions familiales et des aînés pour la municipalité. Cette personne aura pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions entourant les familles et les aînés, d'assurer la présidence du comité mis en place pour l'élaboration d'une politique des aînés et d'assurer au nom du conseil le bon cheminement du dossier en collaboration avec la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.2- Construction chemin Lac Robinson (Information)

Nous avons fait suite à la résolution 20-05-77a, nous avons donc mis sur SEAO le devis pour la construction du chemin sur le Lac Robinson.

L'ouverture des soumissions se feront le 7 juillet à 13h30

7.3.- Vente des camionnettes

CONSIDÉRANT que nous avons mis en vente deux camionnettes, soit un Ford gris 2004 (#1FTVX14564NB56405) et un Ford F-150 Rouge 2007 (#1FTRX4W77FB01597);

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 2 offres;

20-07-120

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens de vendre le camion Ford gris 2004 (#1FTVX14564NB56405) à Monsieur David Neveu pour un montant de 829\$;

QUE le camion Ford F-150 Rouge 2007 (#1FTRX4W77FB01597) soit vendu à Monsieur Dany Bougie pour un montant de 900\$, ainsi que ses 4 pneus d'été pour un montant de 200\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.4.- Participation de la municipalité de Laverlochère-Angliers au projet modifié d'inspection d'avertisseur de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE l'action 6 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concerne le maintien et la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite offrir le service pour une cinquième année de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts a été réalisé par la MRC de Témiscamingue et transféré à l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé des coûts représente 20% du nombre de résidences permanentes excluant les chalets;

20-07-121

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que la municipalité de Laverlochère-Angliers ne participera au projet 2020 modifié de la MRC de Témiscamingue concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.- Entente relative à la fourniture du service de gestion des constats d'infractions

CONSIDÉRANT que l'article 6 de l'entente relative à la fourniture du service de gestion des constats d'infractions stipule que la municipalité doit informer la ville de Ville-Marie 6 mois avant la fin de l'entente, si elle veut mettre fin à l'entente. Sinon, celle-ci sera reconduite automatiquement par une période de cinq ans.

20-07-122

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de renouveler l'entente pour les 5 prochaines années.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.- Résolution pour désigner le responsable de la sécurité informatique pour l'application du Programme d'amélioration de l'habitat

CONSIDÉRANT que la SHQ demande une résolution municipale pour désigner une responsable de la sécurité informatique;

20-07-123

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Claude Lemens que Yan Bergeron, directeur général soit autorisé à formuler, au nom du partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application PAH pour un intervenant.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.- Construction d'un nouveau terrain de baseball (Information)

Monsieur Ghislain Beaulé a été approché pour nous aider dans la construction du nouveau terrain de baseball. La municipalité l'a rencontré pour discuter des premières étapes. Il a déjà approché les responsables des petites ligue, afin de leur parler du projet en cours.

7.8.- Débranchement des installations de communication Témiscamingue

CONSIDÉRANT la demande de Communication-Témiscamingue de débrancher leurs installations;

CONSIDÉRANT que ce débranchement amènera une perte des services internet pour les gens branchés sur ce service;

20-07-124

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de ne pas débrancher les installations pour le moment et de prendre une entente avec le propriétaire futur de ces installations.

Adopté à la majorité des conseillers.

Abstention du conseiller Claude Lemens

7.9.- Décision prise à la suite de la consultation écrite sur le règlement 2020-04 concernant le PIIA

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2020-04 concernant les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale de la municipalité de Laverlochère-Angliers a été sujet à une consultation écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation d'approuver les toilettes à composte de type Sun-Mar dans notre règlement à l'objectif 1 de la section III;

CONSIDÉRANT la recommandation de préciser la demande de maintenir la température de 20 degrés Celsius à l'aide d'un système de chauffage;

CONSIDÉRANT que le conseil veut gérer l'ensemble des eaux grises provenant des installations et pas seulement les eaux de toilettes;

20-07-125

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de ne pas effectuer de changement à l'objectif 1 de la section III, car l'utilisation de toilette à compost seulement, ne permettra pas la gestion de l'ensemble des eaux grises;

QUE l'objectif 4 de la section III soit modifié, pour préciser que la température de 20 degrés ne doit pas être atteinte en tout temps, mais que cette température doit être atteinte lorsque le système de chauffage est activé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.10.- Nouvelle zone à créer pour le règlement du PIIA (Information)

Nous devons créer 2 zones spécifiques pour le PIIA avant l'adoption. Une qui englobe les terrains au Lac Robinson et une nouvelle zone pour nos terrains au Lac des Quinze.

7.11.- Achat d'une pompe de remplacement pour le puit d'eau potable dans le secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT que le bris de la pompe à l'aqueduc le 11 juin dernier;

CONSIDÉRANT que nous devons avoir une pompe de rechange en tout temps pour s'assurer de l'approvisionnement en eau potable;

20-07-126

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de procéder à l'achat d'une nouvelle pompe submersible de remplacement pour le puit d'eau potable dans le secteur Laverlochère pour un montant de 11 828\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.12.- Ressource humaine

7.12.1.- Départ volontaire de l'employé 20-0006

L'employé 20-0006 a quitté son poste à l'entretien ménager le 18 juin dernier pour des raisons personnelles.

7.12.2.- Embauche de Ghislain Morin au poste d'entretien ménager

CONSIDÉRANT que le poste d'entretien ménager est devenu vacant;

CONSIDÉRANT que le candidat possède les compétences pour combler le poste;

20-07-127

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'embaucher Monsieur Ghislain Morin au poste d'entretien ménager avec une probation de 3 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.- Rapport des comités

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Collecte des encombrants

La collecte des encombrants s'est bien déroulé et les dépenses n'ont pas dépassé le budget alloué.

